

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 novembre 2023

Date de convocation et d'affichage : 17 novembre 2023

DL-20231123-010

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint		X	Nathalie DESCOURS	X	
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Georges THOMAS		X	Emilie NGUYEN		X
Annie CHATELARD	X		Guylène MATILE-CHANAY		X
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS		X
Hervé GINET		X	Isabelle DEBARD		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Marion MÉLIS	
Georges THOMAS	Jean-Michel LADOUCE
Hervé GINET	Anne-Christine DUBOST
Annie GRIMAUD	
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Margaux CHAROUSSET	
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	
Guylène MATILE-CHANAY	Marie Chantal JOLIVET
Antoine MATRAS	
Isabelle DEBARD	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Lydie DI RIENZO	58,6%	29	17	23



FINANCES

Ouverture de crédits en investissement au 1^{er} janvier 2024

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances et de la Prospective, rappelle à l'Assemblée qu'en attendant le vote du budget primitif en mars 2024, et afin d'éviter toute discontinuité dans l'exécution des dépenses et des recettes, le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612- 1 a prévu certaines dispositions.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits par chapitre ou par article en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante. Les crédits ouverts de manière anticipée seront inscrits au BP 2024.

Il convient de préciser que pour les dépenses d'investissement à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme (AP), l'ordonnateur peut les liquider et les mandater dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du nouveau budget.

Il propose alors au Conseil :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater à compter du 1^{er} janvier 2024 les dépenses d'investissement dans les limites fixées ci-dessous.
- De voter, à cet effet, l'ouverture des crédits au 1^{er} janvier 2024 sur les chapitres et opérations (non gérées en AP) concernés, au titre du budget 2024, en rappelant que dans le cadre d'un budget voté par chapitre, le calcul du montant susceptible d'être ouvert par anticipation, doit être effectué au niveau du chapitre ; de même pour chaque opération d'équipement, le calcul doit être effectué au niveau de l'opération :

Chapitres / opérations (détail articles comptables, à titre indicatif)	Crédits votés au budget N-1 (BP+DM) hors AP/CP et reports	Ouverture de crédits 2024 (25% maxi)
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	75 600 €	15 000 €
202 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		5 000 €
2031 Frais d'études		10 000 €
Chap. 204 – Subventions d'équip^t versées	195 000 €	30 000 €
2041582 Autres groupements		30 000 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	1 922 050 €	480 000 €
2111 Terrains nus		200 000 €
2128 Autres agencements et aménag ^{ts} . de terrains		20 000 €
21312 Constructions bâtiments scolaires		20 000 €
21316 Constructions équipements du cimetière		20 000 €
21318 Autres bâtiments publics		20 000 €
21328 Constructions autres bâtiments privés		20 000 €
2151 Réseaux de voirie		100 000 €
2152 Installations de voirie		20 000 €

215731 Matériel roulant		30 000 €
21578 Autre matériel technique		5 000 €
21838 Autre matériel informatique		5 000 €
21841 Matériel de bureau et mobiliers scolaires		5 000 €
2158 Autres install., matériel et outillage techn.		5 000 €
2188 Autres immobilisations corporelles		10 000 €
Chap. 23 - Immobilisations en cours	86 000 €	20 000 €
2315 Installations, matériel et outillage techniques		20 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT NON INDIVIDUALISEES EN OPERATION		545 000 €
Opération n°222 « Création d'un pump track »	230 000 €	50 000 €
TOTAL OUVERTURE DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT		595 000 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire, avant le vote du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater à compter du 1^{er} janvier 2024, les dépenses d'investissement dans la limite des montants fixés ci-dessus, par chapitre et opération,

APPROUVE la proposition d'ouverture des crédits au 1^{er} janvier 2024 sur les chapitres et opérations (non gérées en AP) concernés, au titre du budget 2024,

S'ENGAGE à reprendre au budget, lors de son adoption, les crédits ouverts par anticipation au titre des chapitres et opérations.

Voix pour	17
Voix contre	0
Abstentions	6

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 23 novembre 2023

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

La secrétaire de séance

Lydie DI RIENZO

